

Appel à une grosse manifestation anticarcérale à BREST le 10 février 2024

31 décembre 2023. La préfecture du Finistère interdit tous rassemblements et manifestations aux abords de la place Guérin et de la maison d'arrêt de l'Hermitage. En cause, une mobilisation de la « *mouvance radicale contestataire* » susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public.

Depuis bientôt dix ans, chaque 31 décembre, un cortège part de la place Guérin, après une cantine populaire pour rejoindre la maison d'arrêt. À cette occasion, un feu d'artifices est tiré en solidarité avec les personnes détenues.

Cette année, après avoir expulsé la salle de l'avenir au mois de juillet, la préfecture a disposé son bras armé pour empêcher la tenue du rassemblement du nouvel an et achever la mise au pas de la place Guérin : des flics en nombre à Saint-Martin comme aux alentours de l'Hermitage. Dans son arrêté, le préfet liste tous les éléments qui ont, ces derniers mois, perturbé le ronron d'une république gouvernant à coup de 49.3 : manifestations remuantes du dernier mouvement contre la réforme des retraites, émeutes suite à la mort de Nahel, dégradations lors du précédent cortège de nouvel an. Un fourre-tout pour caractériser un ennemi fantasmé : « *la mouvance contestataire radicale* »

Peut-être est-ce plus facile, pour nos garants de l'ordre, dont la prison est l'un des moyens les plus sûrs de perpétuation, de s'indigner de quelques tags sur des voitures d'une concession automobile, que de défendre leur politique carcérale. Quelques jours avant la nouvelle année sortaient les chiffres de surpopulation carcérale (200 % de taux d'occupation depuis décembre) qui s'ajoutent à la difficulté d'obtenir des soins et à la privation de liberté. La politique judiciaire française pousse de plus en plus de monde dans les griffes de l'administration pénitentiaire, que ce soit pour s'entasser dans les cellules ou expérimenter la prison à domicile sous bracelet électronique.

Pas de cortège ce 31 décembre, mais nous nous sommes retrouvées sur une place voisine pour une soupe. Et quelques personnes ont choisi d'aller tirer un feu d'artifices sur la place aux alentours de minuit.

MAIS,

considérant...

Réponse au préfet du Finistère

**Par "les militants brestois proches de la
mouvance radicale contestataire"**

Considérant l'ampleur destructrice des politiques du pouvoir en place.

Considérant qu'un élan de lutte est un puissant antidote à la morosité du moment

Considérant qu'un feu d'artifices est une marque nécessaire de solidarité à l'égard des détenus, mais aussi de leurs proches et familles qui subissent la politique carcérale.

Considérant la nécessité de relever la tête, de nous réinventer et continuer à occuper l'espace public.

Considérant que cet arrêté nous donne un prétexte pour casser le cadre informel de ce rassemblement annuel pour organiser une manifestation encore plus grande.

Considérant qu'il ne convient d'appliquer aucun article, simplement montrer notre détermination à continuer les luttes.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses à cette grosse manifestation anticarcérale, samedi 10 février (nouvel an chinois), 19h place Guérin à Brest.

Appel à une grosse manifestation anticarcérale à BREST le 10 février 2024.

31 décembre 2023. La préfecture du Finistère interdit tous rassemblements et manifestations aux abords de la place Guérin et de la maison d'arrêt de l'Hermitage. En cause, une mobilisation de la « *mouvance radicale contestataire* » susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public.

Depuis bientôt dix ans, chaque 31 décembre, un cortège part de la place Guérin, après une cantine populaire pour rejoindre la maison d'arrêt. À cette occasion, un feu d'artifices est tiré en solidarité avec les personnes détenues.

Cette année, après avoir expulsé la salle de l'avenir au mois de juillet, la préfecture a disposé son bras armé pour empêcher la tenue du rassemblement du nouvel an et achever la mise au pas de la place Guérin : des flics en nombre à Saint-Martin comme aux alentours de l'Hermitage. Dans son arrêté, le préfet liste tous les éléments qui ont, ces derniers mois, perturbé le ronron d'une république gouvernant à coup de 49.3 : manifestations remuantes du dernier mouvement contre la réforme des retraites, émeutes suite à la mort de Nahel, dégradations lors du précédent cortège de nouvel an. Un fourre-tout pour caractériser un ennemi fantasmé : « *la mouvance contestataire radicale* »

Peut-être est-ce plus facile, pour nos garants de l'ordre, dont la prison est l'un des moyens les plus sûrs de perpétuation, de s'indigner de quelques tags sur des voitures d'une concession automobile, que de défendre leur politique carcérale. Quelques jours avant la nouvelle année sortaient les chiffres de surpopulation carcérale (200 % de taux d'occupation depuis décembre) qui s'ajoutent à la difficulté d'obtenir des soins et à la privation de liberté. La politique judiciaire française pousse de plus en plus de monde dans les griffes de l'administration pénitentiaire, que ce soit pour s'entasser dans les cellules ou expérimenter la prison à domicile sous bracelet électronique.

Pas de cortège ce 31 décembre, mais nous nous sommes retrouvées sur une place voisine pour une soupe. Et quelques personnes ont choisi d'aller tirer un feu d'artifices sur la place aux alentours de minuit.

MAIS,

considérant...

Lettre aux Brestoises et Brestois

**Par "les militants brestois proches de la
mouvance radicale contestataire"**

Considérant l'ampleur destructrice des politiques du pouvoir en place.

Considérant qu'un élan de lutte est un puissant antidote à la morosité du moment

Considérant qu'un feu d'artifices est une marque nécessaire de solidarité à l'égard des détenus, mais aussi de leurs proches et familles qui subissent la politique carcérale.

Considérant la nécessité de relever la tête, de nous réinventer et continuer à occuper l'espace public.

Considérant que cet arrêté nous donne un prétexte pour casser le cadre informel de ce rassemblement annuel pour organiser une manifestation encore plus grande.

Considérant qu'il ne convient d'appliquer aucun article, simplement montrer notre détermination à continuer les luttes.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses à cette grosse manifestation anticarcérale, samedi 10 février (nouvel an chinois), 19h place Guérin à Brest.

Appel à une grosse manifestation anticarcérale à BREST le 10 février 2024.

31 décembre 2023. La préfecture du Finistère interdit tous rassemblements et manifestations aux abords de la place Guérin et de la maison d'arrêt de l'Hermitage. En cause, une mobilisation de la « *mouvance radicale contestataire* » susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public.

Depuis bientôt dix ans, chaque 31 décembre, un cortège part de la place Guérin, après une cantine populaire pour rejoindre la maison d'arrêt. À cette occasion, un feu d'artifices est tiré en solidarité avec les personnes détenues.

Cette année, après avoir expulsé la salle de l'avenir au mois de juillet, la préfecture a disposé son bras armé pour empêcher la tenue du rassemblement du nouvel an et achever la mise au pas de la place Guérin : des flics en nombre à Saint-Martin comme aux alentours de l'Hermitage. Dans son arrêté, le préfet liste tous les éléments qui ont, ces derniers mois, perturbé le ronron d'une république gouvernant à coup de 49.3 : manifestations remuantes du dernier mouvement contre la réforme des retraites, émeutes suite à la mort de Nahel, dégradations lors du précédent cortège de nouvel an. Un fourre-tout pour caractériser un ennemi fantasmé : « *la mouvance contestataire radicale* »

Peut-être est-ce plus facile, pour nos garants de l'ordre, dont la prison est l'un des moyens les plus sûrs de perpétuation, de s'indigner de quelques tags sur des voitures d'une concession automobile, que de défendre leur politique carcérale. Quelques jours avant la nouvelle année sortaient les chiffres de surpopulation carcérale (200 % de taux d'occupation depuis décembre) qui s'ajoutent à la difficulté d'obtenir des soins et à la privation de liberté. La politique judiciaire française pousse de plus en plus de monde dans les griffes de l'administration pénitentiaire, que ce soit pour s'entasser dans les cellules ou expérimenter la prison à domicile sous bracelet électronique.

Pas de cortège ce 31 décembre, mais nous nous sommes retrouvées sur une place voisine pour une soupe. Et quelques personnes ont choisi d'aller tirer un feu d'artifices sur la place aux alentours de minuit.

MAIS,

considérant...!

Considérant l'ampleur destructrice des politiques du pouvoir en place.

Considérant qu'un élan de lutte est un puissant antidote à la morosité du moment

Considérant qu'un feu d'artifices est une marque nécessaire de solidarité à l'égard des détenus, mais aussi de leurs proches et familles qui subissent la politique carcérale.

Considérant la nécessité de relever la tête, de nous réinventer et continuer à occuper l'espace public.

Considérant que cet arrêté nous donne un prétexte pour casser le cadre informel de ce rassemblement annuel pour organiser une manifestation encore plus grande.

Considérant qu'il ne convient d'appliquer aucun article, simplement montrer notre détermination à continuer les luttes.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses à cette grosse manifestation anticarcérale, samedi 10 février (nouvel an chinois), 19h place Guérin à Brest.